



## Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

**N° : 2025/1912/05**

Le vendredi 19 décembre 2025 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

### **OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL À LA LIGUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL ET AU DISTRICT DE LA LOIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20251219-2025191205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-François TAMIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour pouvoir percevoir la subvention attribuée par le Fonds d'aide au football amateur (FAFA), il convient de mettre à disposition de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et au District de football de la Loire le terrain de football, la buvette, les vestiaires et le parking attenant. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte le principe de mettre à disposition de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et au District de football de la Loire le terrain de football, la buvette, les vestiaires et le parking attenant,
2. Accepte le contenu de la proposition de convention de mise à disposition annexée à la présente délibération,
3. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Jean-François TAMIN